

livrer le plus sérieux combat; aussi l'accusation n'épargne-t-elle pas les preuves que nous allons résumer à sa suite.

« L'instruction, dit le rapport, a pu constater que les occasions de communiquer avec le maréchal Mac-Mahon, ne firent pas défaut.

« Le sieur Mercier, parti le 19, à 8 heures du matin, de Thionville, y rentra à 4 heures et demie du soir après avoir porté à Metz les dépêches dont il était chargé.

« Le garde forestier Déchu, parti de Thionville le 19, vers 7 heures du soir, arriva à Metz le lendemain 20, à 10 heures du matin, et rentra le même jour à son poste.

« L'agent de police Flahaut quitta Thionville le 20, à 8 heures du matin, et arriva à Metz à 2 heures sans avoir rencontré personne. Le lendemain 21, il rentra à Thionville en échappant aux poursuites de quelques uhlands.

« Le même jour, la femme Imbert fit sans encombre, dans sa voiture, la route de Metz à Thionville.

« Enfin, le sieur Renou, parti de Montmédy à 9 heures du matin, le 20, arriva à Metz en voiture dans la soirée.....

« Le 19, le commandant Magnan vint à Thionville conférer à la gare avec le colonel Turnier. Après cette entrevue, deux agents sont expédiés à Metz. Peut-on raisonnablement admettre qu'ils n'emportaient aucune dépêche pour le maréchal? »

Mais voici qui est plus grave encore, et nous reproduisons cette partie du rapport qu'aucun résumé ne pourrait rendre fidèlement :

« L'instruction établit qu'un émissaire arriva au quartier général dans l'après-midi du 23. Voici en quels termes s'est exprimé le colonel Lewal dans sa déposition :

« Le 23, dans l'après-midi, vers deux ou trois heures, un courrier civil me remit une dépêche roulée en cigarette. Je l'apportai immédiatement, comme d'habitude, à M. le maréchal Bazaine. Je lui demandai s'il n'avait rien à envoyer par le courrier, il me répondit que non, et de conserver l'homme. Je saluais pour me retirer, lorsque le maréchal me dit : « Attendez, nous allons voir ce que dit cette dépêche. » Il l'ouvrit et la lut tout haut; elle indiquait un mouvement sur la Meuse de M. le maréchal de Mac-Mahon. A ce moment, connaissant à peu près la position des armées ennemies, je fus frappé du danger que courait l'armée de Châlons, pouvant être attaqué en flanc par des forces supérieures, et je m'écriai : « Monsieur le maréchal, il nous faut partir tout de suite. » Le maréchal répliqua : « Tout de suite, c'est bientôt. — Je veux dire demain, ajoutai-je. » Le maréchal alléguait des nécessités de ravitaillement en vivres et en munitions qui devaient prendre assez de temps. J'insistai pour que ces opérations fussent menées très-rapidement, m'efforçant de faire ressortir l'urgence du départ. Je demandai au maréchal de vouloir bien supprimer d'une manière complète tous les bagages; nous eûmes une discussion à ce sujet. L'entretien finit et le maréchal me dit : « Je vous ferai appeler quand il y aura lieu d'étudier le mouvement de sortie. »

« Sur la demande faite au colonel Lewal si la date du 23 se rattachait dans son esprit à d'autres circonstances, cet officier supérieur a répondu : « Je devais préparer tout un ensemble d'ordres, j'ai dû en parler au colonel d'Andlau qui était le chef de la section des mouvements. »

« Interrogé à ce sujet, le colonel d'Andlau a répondu ce qui suit :

« Dans la journée du 23, j'eus l'occasion de constater que le colonel Lewal étudiait un projet de sortie par la rive droite. Il me donna communication de ce projet. L'armée fut mise en mouvement, comme l'on sait, dans la matinée du 26. En arrivant sur le terrain, le maréchal convoqua les commandants des corps pour prendre leur avis sur la situation. Il fut décidé, dans la conférence qui eut lieu à ce sujet, que le mouvement projeté ce jour-là serait ajourné, et nous dûmes regagner nos campements.

« Tout le monde était fort désappointé de ce qui se passait, et comme j'exprimais ce sentiment devant le colonel Lewal, il me dit : « Tout cela est bien plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal sait par une dépêche reçue le 23, que le maréchal de Mac-Mahon est en route pour venir à lui. » Il me raconta alors que dans cette journée du 23, un émissaire était arrivé porteur d'une dépêche roulée sous forme de cigarette. Il ajouta que l'ayant apportée au maréchal, celui-ci l'avait dépliée et l'avait lue tout haut devant lui : cette dépêche annonçait la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz. »

« Le maréchal Bazaine a nié avec la plus grande énergie avoir jamais reçu la dépêche dont parlent les colonels Lewal et d'Andlau. Il assure que ces officiers font erreur et que le fait dont ils témoignent se rapporte au 29 août et non au 23. Il reconnaît, toutefois, avoir reçu une dépêche le 22 ou le 23, mais il ajoute que c'est celle que lui a adressée le maréchal de Mac-Mahon, le 19, du camp de Châlons, ainsi conçue : « Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite prochainement, je ne sais, à la distance où je suis de vous, comment vous venir en aide sans découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi savoir. »

« M. le capitaine de Mornay Sault, son officier d'ordonnance, est venu confirmer les dires du maréchal. Il en a écrit à M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, déposé devant le conseil d'enquête, puis devant le rapporteur.....

« On conçoit l'intérêt du maréchal à présenter une explication de nature à détruire les témoignages si concluants de MM. Lewal et d'Andlau; mais cette explication établie avec tant de soin, un fait matériel démontre péremptoirement qu'elle est controuvée.

« La dépêche du maréchal de Mac-Mahon du 19 n'a pas été apportée le 22 ou le 23 : elle a été remise le 20, au bureau télégraphique, par le garde forestier Déchu et transmise immédiatement au maréchal par M. de La Vasselais, directeur du télégraphe. Bien plus, le maréchal a écrit de sa main, sur l'original envoyé par le directeur du télégraphe, la minute de sa réponse, datée du 20, transcrite sur le registre de correspondance et expédiée le même jour à Thionville par l'émissaire Flahaut. Cette pièce existe au dossier.

« Du reste, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, étant écrite en chiffres, ne pouvait être celle que le maréchal déplie en la recevant et lit tout haut devant le colonel Lewal. »

La première partie du rapport s'arrête au 1^{er} septembre. En voici le résumé complet :

« Les opérations actives de l'armée de Metz prirent fin le 1^{er} septembre.

« La défaite de Forbach, ainsi que nous l'avons vu, fut uniquement causée par l'absence de direction dans laquelle le maréchal laissa le général Frossard et son propre corps d'armée.

« L'armée, une fois repliée sous les murs de Metz, devait battre en retraite sur Châlons. Tel était l'ordre formel de l'empereur...

« Au lieu d'exécuter sans retard cet ordre, le maréchal prend des mesures entraînant forcément le ralentissement de la marche de l'armée, et laisse à l'ennemi toute facilité pour le devancer sur les plateaux.

« Après la bataille du 16, alors que les routes d'Étain et de Briey sont encore libres, le maréchal suspend sa marche et revient sur ses pas sous le prétexte de se ravitailler. Le 17 au soir, il envoie le commandant Magnan assurer à l'empereur qu'il compte toujours se conformer à son ordre de retraite. Puis, dès le lendemain 18, il prépare un nouveau mouvement en arrière, mais au même moment la bataille s'engage, bataille inutile, puisque le maréchal est déjà décidé à rentrer dans le camp retranché de Metz; la manière dont il dispose ses troupes sur le terrain, et les ordres qu'il donne au maréchal Canrobert le prouvent complètement.

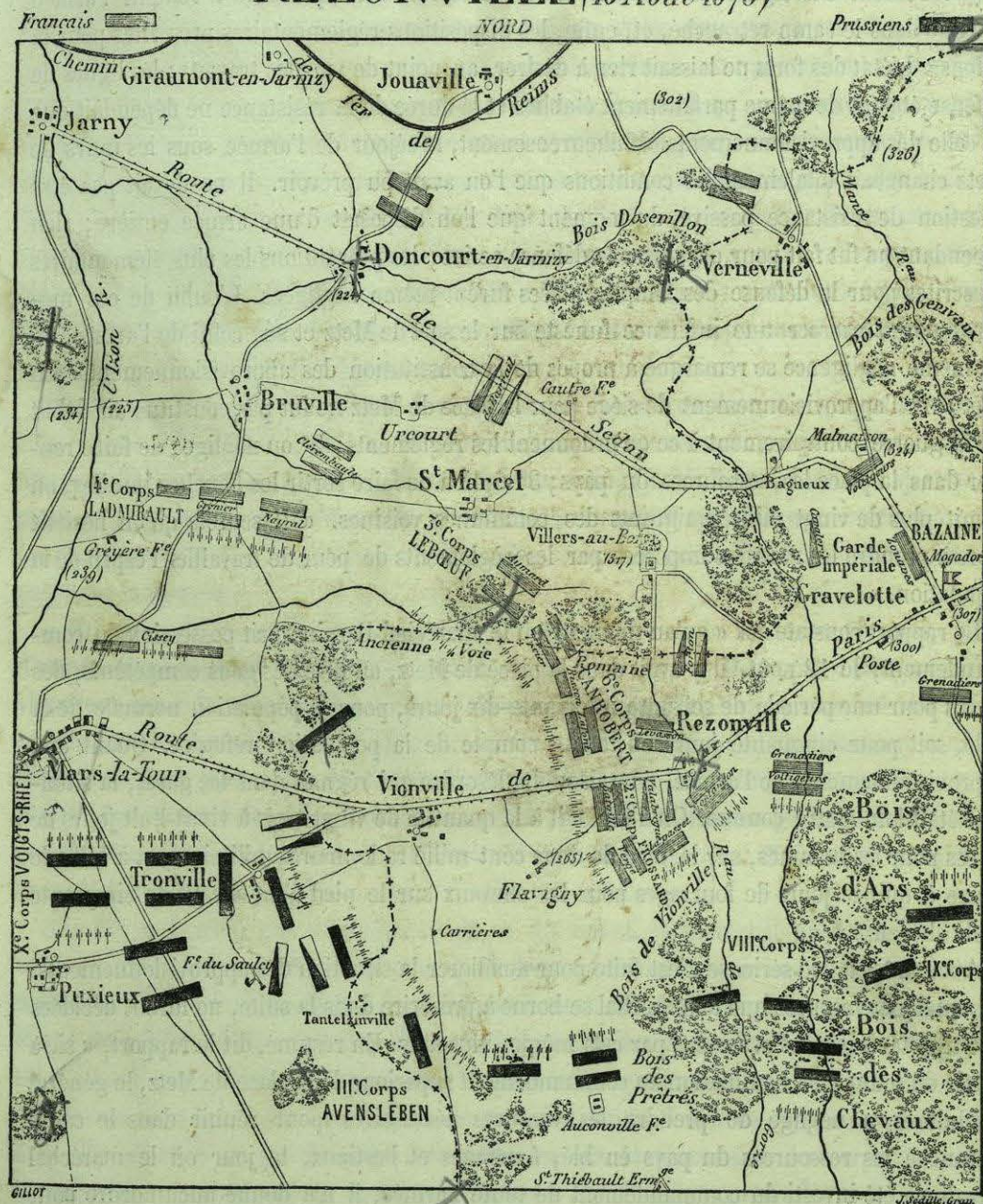
« La bataille de Saint-Privat est perdue par la faute du commandant en chef, qui confie la clef de la position à un corps incomplet et très-affaibli, et qui, demeurant loin du champ de bataille, reste sourd aux appels pressants et réitérés de son lieutenant.

« L'armée est reportée en arrière des plateaux, et ne pourra désormais déboucher qu'au prix des plus grands efforts; cependant, le lendemain 19, le maréchal Bazaine écrit à l'empereur qu'il compte toujours partir dans la direction du nord.

« Le 23, une dépêche annonçant l'arrivée prochaine de l'armée de secours le force à prendre un parti. Au lieu de faire tous ses efforts pour aller au devant du maréchal de Mac-Mahon, vers Montmédy, comme il l'a toujours annoncé, le maréchal Bazaine tourne le dos à cette direction, porte ses troupes sur la rive droite, et borne ainsi son concours à une simple démonstration, résolu qu'il est à ne pas quitter le camp retranché de Metz, sous la protection duquel il compte attendre le dénouement de la crise militaire et politique qui se prépare.

« Telle fut la conduite du maréchal Bazaine pendant la période des opérations actives. La pensée de soustraire son armée aux bouleversements devenus inévitables, dicta ses résolutions. Ces préoccupations égoïstes vont encore le dominer pendant le blocus. La résolution qu'il a prévue éclate. Un nouveau gouvernement surgit. Contre toute attente, Paris va tenir; la défense nationale s'organise. Devant une résistance dont la durée dépassera certainement celle des approvisionnements, le maréchal va chercher à précipiter le dénouement de la situation, non en combattant, mais en traitant avec l'ennemi. Comment entraîna-t-il dans cette voie, qui n'était pas celle du devoir, ses lieutenants et sa brave armée, dont la loyauté ne put croire à de semblables trames que le jour du désastre? C'est ce qui nous reste à exposer. »

REZONVILLE (16 Août 1870)



La deuxième partie du rapport du général Rivière embrasse la période du blocus de Metz, depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 7 octobre. « A partir du 1^{er} septembre, le maréchal renonça à toute opération importante. Le sort de l'armée se trouvait donc lié désormais à celui de la place de Metz. » Le rapport examine les conditions de résistance de cette place, l'état des travaux de défense et de l'armement des forts au commencement du blocus, l'établissement des lignes de défense. Il étudie le rôle actif que devait remplir l'armée retenue dans le camp retranché, et, enfin, les dispositions réglementaires prescrites pour la défense. L'état des forts ne laissait rien à désirer, au point de vue des travaux; les lignes de défense étaient de même parfaitement établies et la durée de la résistance ne dépendait que de celle des approvisionnements. Malheureusement, le séjour de l'armée sous les murs de Metz changeait totalement les conditions que l'on avait pu prévoir. Il ne devait pas être question de résistance passive, du moment que l'on disposait d'une armée entière; rien cependant ne fut fait pour organiser la défense active; les précautions les plus élémentaires prescrites pour la défense des simples places furent même négligées. L'oubli de ces mesures devait exercer une influence funeste sur le sort de Metz et sur celui de l'armée. — La même négligence se remarque à propos de la constitution des approvisionnements. En effet : 1^o l'approvisionnement de siège pour la place de Metz ne fut pas constitué au début de la guerre contrairement à ce qu'ordonnent les règlements; 2^o on négligea de faire rentrer dans la place les ressources du pays; 3^o au lieu de faire sortir les bouches inutiles, on admit plus de vingt mille émigrants des communes voisines. « Il semble qu'on hésitait alors à prendre les mesures imposées par les règlements de peur de travailler l'esprit de la population. »

Le rapport constate ici « qu'au moment où le maréchal Bazaine prit possession du commandement, le 12 août, il y avait dans la place de Metz, au dire des gens compétents, des vivres pour une période de soixante à soixante-dix jours, pour la population normale de la ville, soit pour cinquante jours en tenant compte de la population réfugiée. Quant aux approvisionnements de l'armée, en raison du désordre qui régnait dans les gares, la situation était loin d'être connue. On l'évaluait à la quantité de vingt-trois à vingt-huit jours de vivres pour les hommes, sur le pied de deux cent mille rationnaires militaires, et à celle de douze à quinze jours de fourrages pour les chevaux sur le pied d'un effectif de cinquante mille chevaux. »

Aucune tentative sérieuse n'est faite pour améliorer la situation des approvisionnements. Les quelques mesures que le maréchal se borne à prescrire dans la suite, ne furent décidées que trop tardivement et furent, par cela même, illusoire. En résumé, dit le rapport, « si, à partir du jour de sa nomination au commandement supérieur de la place de Metz, le général Coffinières a négligé de prendre les mesures nécessaires pour réunir dans le camp retranché les ressources du pays en blé, fourrages et bestiaux, le jour où le maréchal Bazaine a été investi du commandement de toute l'armée, il n'a donné aucun ordre pour constituer les approvisionnements de la place qu'il allait abandonner à elle-même. Plus tard, lorsque, revenu dans le camp retranché, il allait faire vivre ses troupes sur les magasins de la place, il n'a pris aucune mesure pour recueillir les ressources qui se trouvaient à portée de ses campements, ni pour ménager celles dont il disposait. Il sera établi dans la partie du rapport spécialement consacrée à la question des approvisionnements, qu'on pouvait se procurer aisément, à proximité, des vivres pour un mois, et qu'avec une sage économie dans

la consommation de ceux qu'on avait en magasin, on eût prolongé la durée pendant une égale période de temps. »

Le rapport aborde ensuite un autre ordre d'idées.

La nouvelle de la catastrophe de Sedan parvint au maréchal le 4 septembre. Mais ce fut le 10 septembre, seulement, qu'il reçut des indications précises. « Ces graves nouvelles allaient évidemment transpirer. Le maréchal voulut les porter lui-même, à la connaissance des commandants de corps et des généraux de division, et les convoqua, à cet effet, le 12, à son quartier général. Dans cette réunion, il exposa les événements qui venaient de s'accomplir et, traçant le rôle qu'il voulait assigner à l'armée, il déclara qu'en présence du désastre de Sedan, il fallait renoncer aux grandes luttes, se contenter, pour tenir les troupes en éveil, de petites opérations de détail, dont les commandants de corps auraient à prendre l'initiative; on attendrait ainsi les ordres du gouvernement. Enfin, il chargea les officiers généraux de communiquer à leurs troupes ce qu'ils venaient d'entendre. Chacun se retira en silence. Interrogé sur ce point, à quel gouvernement il faisait allusion, le maréchal a répondu que s'il a parlé d'attendre les ordres du gouvernement, ce dont il n'a pas un souvenir précis, il entendait par là celui de la Défense nationale. »

Ici, se place l'épisode relatif aux renseignements fournis au maréchal par un secrétaire d'ambassade, M. Debains, qui, le 12 septembre, ayant vainement essayé de franchir les lignes prussiennes, dut revenir à Metz. Le lendemain, 13, M. Debains rédigea spontanément un rapport confidentiel pour le maréchal dans lequel il résumait ses conversations et les nouvelles contenues dans les journaux allemands. Les conclusions de ce document en précisent le caractère.

« En résumé, disait M. Debains, 600,000 Allemands sur le territoire français, plus d'armée régulièrement organisée en France, si ce n'est celle de Metz; pas d'enthousiasme vigoureux pour la cause nationale dans les provinces envahies. Union complète des Allemands pour le triomphe de la cause, toute discussion sur la forme de l'État allemand remise après la fin de la guerre, pas de chances d'intervention armée de l'Autriche, l'Angleterre et la Russie travaillant à la paix, sans avoir encore signifié à la Prusse les bases à accepter; grand effort de l'armée ennemie sur Paris. Metz laissé à l'arrière. Plein siège prochain, dans six à huit jours, quand la grosse artillerie sera arrivée. »

Aussitôt après avoir pris connaissance de ce document, le maréchal prescrivit d'en envoyer immédiatement copie aux commandants de corps d'armée. La raison et les règlements militaires lui faisaient un devoir de tenir absolument secret un document de cette nature. Plusieurs officiers de l'état-major du maréchal, entre autres le colonel Hugues et le général Jarras, protestèrent spontanément contre cette communication. En présence des sentiments manifestés par ces officiers, le maréchal donna l'ordre de supprimer ce résumé dans les expéditions qui devaient être adressées aux commandants des corps d'armée. Il ajoute qu'on se contenterait de donner lecture à chacun des commandants de corps de l'expédition qui lui était destinée et qu'elle serait ensuite détruite.

Cette communication prenait ainsi un caractère clandestin pouvant donner naissance aux rumeurs les plus étranges. « On a cru, dit le rapport, devoir bien préciser la nature de cet incident, parce qu'il marque le premier pas fait par le maréchal dans cette série de démarches qui eurent pour résultat de jeter l'inquiétude et le découragement dans les rangs de l'armée. »

Cependant, des renseignements arrivent sur la situation de Paris, on reçoit notamment une circulaire de M. J. Favre en date du 6 septembre, constatant que Paris peut tenir trois mois, et que le nouveau gouvernement se prépare à soutenir une guerre à outrance. Ces renseignements sont communiqués le 16 septembre aux journaux de Metz.

Ce même jour, 16 septembre, le maréchal comprenant l'impossibilité de garder le silence vis-à-vis de l'armée, sur des événements d'une importance aussi capitale, publie un ordre général dans lequel rien ne révèle une protestation contre les événements accomplis. Tout indique, au contraire, une adhésion bien caractérisée au nouveau gouvernement. On a donc lieu de supposer qu'aucun doute n'existait dans son esprit sur l'authenticité de faits par lui notifiés à son armée. « Cependant, ajoute le rapport, le 16, il demande encore des nouvelles, et à qui s'adresse-t-il? Au général ennemi. » Nous voyons, en effet, le maréchal écrivant au prince Frédéric-Charles qui lui répond le lendemain même (17 septembre).

Le rapport arrive ensuite aux entrevues qui eurent lieu entre le sieur Régnier et le maréchal, entrevues dont le résultat fut le départ du général Bourbaki pour Londres. On sait que les négociations engagées avec l'impératrice échouèrent, mais le sieur Régnier avait emporté de Metz des renseignements exacts sur la situation de l'armée. Deux faits d'une importance capitale se dégagent de la déposition de Régnier; d'une part, le maréchal livre au premier venu, à un inconnu, sans pouvoirs écrits, en relation certaine avec l'ennemi, le secret de la date à laquelle son armée aura épuisé ses vivres (18 octobre); d'autre part, le maréchal déclare qu'il est prêt à capituler à la condition de sortir avec les honneurs de la guerre.

« La certitude de la criminelle indiscretion du maréchal Bazaine ressort nettement de la déposition du commandant Lamy, attaché à la maison du prince impérial, auquel Régnier déclara le 19 octobre, à Londres, avant l'arrivée du général Boyer dans cette capitale, tenir du maréchal qu'il n'avait de vivres que jusqu'au 18 octobre. » Qui garantissait au maréchal que ce secret d'État qu'il confiait à ce premier venu n'allait pas être immédiatement livré à l'ennemi, à la merci duquel il allait ainsi se trouver. Ne devait-il pas craindre que ces négociations, dont on l'entretenait, ne fussent un leurre employé pour capter sa confiance et connaître la fatale échéance de l'armée et de la place de Metz?

« Le 23 septembre, jour de son entrevue avec le sieur Régnier, le maréchal Bazaine, c'est lui qui le déclare, était prêt à capituler, si on lui avait accordé les honneurs de la guerre.

« Le 29 septembre, il offre lui-même à l'ennemi la capitulation de son armée, alors qu'il y avait encore des vivres et des munitions à Metz, alors qu'aucun effort sérieux n'avait été tenté depuis près d'un mois pour percer les lignes d'investissement.

« En prenant une semblable attitude devant l'ennemi, en offrant de lui envoyer son aide de camp pour donner des explications, en faisant ainsi des ouvertures pour renouer les pourparlers, le maréchal avouait implicitement son impuissance absolue de sortir les armes à la main. Il faut bien le dire, une semblable conduite, après une semblable inaction, est inouïe dans l'histoire militaire. »

Le maréchal Bazaine a à sa disposition une armée de 150,000 hommes, qui, dans les batailles de Borny, de Rézonville, de Saint-Privat, a prouvé son courage et sa résolution. Au lieu de tenter le sort des armes, seul rôle digne d'un général français, que fait-il? « Il abandonne à l'initiative de ses lieutenants l'exécution d'opérations qui, pour réussir, exigeaient une

direction unique.... L'inaction du maréchal Bazaine pendant le mois de septembre constitue une charge accablante, car en ne faisant aucun effort pour sortir, il conduisait fatalement son armée à une capitulation. »

Le rapport examine ensuite les relations du maréchal avec le gouvernement de la Défense nationale. Il constate, à ce propos, que les moyens de communication avec l'extérieur ne faisaient pas défaut. « Si donc l'armée de Metz n'a pas été appelée à combiner ses efforts avec ceux des autres armées françaises, on ne doit en rechercher la cause que dans la volonté du commandant en chef. Le maréchal Bazaine, continuant après le 4 septembre, le rôle indépendant qu'il s'était déjà attribué vis-à-vis de l'empereur, a poursuivi, sans jamais varier, cette politique toute personnelle que l'ennemi n'a pas manqué d'exploiter. » Ce n'est pas tout. Le gouvernement de la Défense nationale se préoccupait vivement de ravitailler Metz. Il était en droit de compter sur le concours du maréchal. Ce concours lui a fait défaut. Ici, ajoute le rapport, le maréchal ne peut arguer, pour justifier sa conduite, « de l'ignorance où il se serait trouvé des résolutions énergiques du gouvernement et des ressources mises à la portée de son armée. »

Nous reproduisons presque complètement le résumé de cette seconde partie du rapport. « Le maréchal savait ses ressources bornées: son premier soin aurait dû être de les accroître, en même temps qu'il avait le devoir de les ménager.

« Décidé à ne plus quitter Metz, il devait préparer tout un système de défense active.

« Telle était la voie qu'il pouvait parcourir avec honneur pour lui-même et avantage pour le pays. Au lieu de la suivre, nous avons vu le maréchal, après avoir porté à la connaissance de ses troupes la composition du nouveau gouvernement, sans formuler la moindre protestation, prêter l'oreille aux ouvertures de l'ennemi, accueillir l'agent Régnier, accepter les propositions qu'il apporte, et combiner avec lui des projets de restauration du régime impérial dont il a enregistré la chute. Bien plus, le maréchal pressé de voir arriver le dénoûment de la situation, ne craint plus de faire connaître le nombre de jours que compte encore l'existence de son armée: il révèle le terme fatal où elle aura cessé d'exister.

« Il pouvait retarder l'époque de ce dénoûment en ménageant ses vivres: loin de le faire, il se préoccupe uniquement de maintenir en bon état, et prête à sortir au premier signal, l'armée qu'il destine à jouer un rôle politique. Tout dans son esprit est subordonné à des menées, où son ambition le guide et où il ne discerne pas les pièges qui lui sont préparés.

« Une fois entraîné dans des pourparlers avec l'ennemi, le maréchal, peu désireux naturellement de se mettre en relation avec le nouveau gouvernement qui n'a pas flatté ses visées personnelles, repousse les nombreuses occasions qui s'offrent à lui de communiquer avec l'intérieur de la France; il préfère s'en rapporter aux informations que lui fournit l'ennemi pour engager les destinées de son armée.

« Cependant le temps s'écoule, les approvisionnements touchent à leur fin, l'agent qui s'autorisait du nom de l'impératrice ne reparait pas, le général Bourbaki garde le silence. L'impératrice n'approuve donc pas ce qui s'est fait; et l'ennemi, fixé sur l'attitude politique du maréchal, renseigné sur la quantité des vivres qui lui restent, a rompu les négociations. En présence de cette situation bien nette, au lieu de s'inspirer des résolutions énergiques dont était animé le nouveau gouvernement qu'il a reconnu, il continue à se retrancher dans l'isolement, et, sans se laisser rebuter par le silence de l'ennemi, il va chercher à renouer ses rapports avec lui, et engagera cette fois ses lieutenants et son armée. »

La troisième partie du rapport est la plus longue, elle a trait aux derniers jours du siège.

La nécessité de se procurer des vivres inspira encore une sortie : « Ce jour-là même, 7 octobre, sur l'indication de plusieurs habitants de Metz déclarant qu'il restait dans les fermes des Grandes et Petites-Tapes, à Saint-Rémy, et à Bellevue, des approvisionnements considérables de céréales et de fourrages, le maréchal avait ordonné une opération pour les recueillir. Les voltigeurs, les chasseurs à pied et les zouaves de la garde, ainsi qu'une partie des troupes du 6^e corps qui furent engagées, firent preuve, dans cette circonstance, d'un élan et d'une bravoure des plus remarquables. Le maréchal expose, dans son mémoire, qu'il se détermina à livrer ce combat plutôt pour l'honneur des armes que pour le résultat qu'il en attendait. « Cependant, dit-il, j'aurais tenté d'en tirer parti pour échapper par la « plaine, si les deux rives avaient été tenues par les 3^e et 4^e corps. Dans l'après-midi, j'avais « fait venir les zouaves et le 1^{er} régiment de grenadiers de la garde comme échelons de « soutien pour relever les voltigeurs, qui se seraient portés en avant. Une fois le mouvement « accentué, j'aurais fait filer par brigades tous les corps sans bagages, les tentes restant « dressées, pour donner le change à l'ennemi. »

« Sans rappeler la déclaration si formelle du maréchal, que l'on vient de citer au sujet de l'impossibilité de faire une grande sortie, on s'explique difficilement comment se concilie un projet sérieux d'opération avec l'ordre donné aux troupes de laisser les sacs. Les prescriptions qui furent envoyées aux 3^e et 4^e corps indiquaient seulement des dispositions à prendre dans le but de soutenir le fourrage qui allait être tenté dans la plaine de la basse Moselle. »

Ce passage a une exceptionnelle importance, car en reproduisant les explications fournies par le maréchal Bazaine, il nous montre chez lui l'intention de faire peser sur ses lieutenants une partie au moins de la terrible responsabilité qui lui incombe.

« Après la sortie du 7, le maréchal Bazaine réunit le 10 octobre tous les chefs de corps. Le procès-verbal de cette séance a été publié dans le livre du maréchal Bazaine; le rapport s'arrête surtout à l'avis du général Frossard.

« Cette opinion, émanant d'un homme spécial et qu'il a confirmée dans sa déposition, pourrait être invoquée dans l'avenir par des commandants de places fortes pour excuser leurs défaillances.

« Si Metz, comme l'a dit le général Frossard, n'était pas en état de tenir plus de huit jours, quelle est la place dont on pourrait attendre désormais une résistance prolongée? Il y aurait péril à laisser passer, sans les relever, de semblables assertions.

« Sans entrer dans une discussion technique qui ne serait pas à sa place dans ce rapport, contentons-nous de rappeler l'exemple déjà cité de Strasbourg, qui, sans forts détachés, a tenu pendant quarante-cinq jours, et n'a pas atteint la limite de la défense. »

C'est en vain, d'ailleurs, que le maréchal Bazaine cherche à se couvrir en publiant les résolutions des divers conseils qu'il a successivement réunis pendant l'investissement.

« En sa qualité de général en chef, c'était à lui seul et non à son conseil à choisir parmi ces diverses propositions, celle qui répondait le mieux aux nécessités de la situation. D'après les termes mêmes du décret du 13 octobre 1863 (art. 256), le conseil de défense est purement consultatif. « Le conseil entendu et la séance levée, le commandant supérieur prend, de lui-même, en suivant l'avis le plus énergique, s'il n'est absolument impraticable, les résolutions « que le sentiment du devoir et de sa propre responsabilité lui suggère. » Le règlement veut

done que de semblables conseils émettent seulement des avis. En formulant au nom du conseil les décisions adoptées, le maréchal substituait, en apparence, la responsabilité de ses lieutenants à la sienne propre. Mais l'instruction ne saurait admettre ce renversement des rôles, et c'est au maréchal seul qu'elle demande compte des résolutions formulées dans le conseil. »

L'avis exprimé par le conseil de guerre peut d'autant moins être invoqué par le maréchal Bazaine qu'il n'a pas « porté à sa connaissance les correspondances échangées avec le prince Frédéric-Charles, les ouvertures que le sieur Régnier, se disant autorisé par l'impératrice, lui avait faites avec l'assentiment de M. de Bismarck, la mission et le départ du général Bourbaki, la lettre adressée au général de Stiehle, le silence gardé depuis lors par le gouvernement allemand et par l'impératrice, indice certain de l'échec des négociations engagées. Enfin, le maréchal déclare d'une manière absolue qu'il n'a reçu aucune communication de l'intérieur, et se tait sur l'existence des grands approvisionnements de vivres à Thionville et à Longwy ».

Le conseil de guerre était donc absolument hors d'état de décider ce qu'il y avait à faire, puisqu'il n'était pas instruit de la situation.

Le maréchal n'a donc pas plus de raison de se couvrir de ses résolutions, qu'il n'en avait à s'abriter derrière l'avis exprimé au château de Grimont (26 août), alors que, réunissant en conseil ses chefs de corps, le maréchal Bazaine leur dissimulait le fait le plus important : la marche du duc de Magenta.

A la suite de la séance, il fut décidé que l'on enverrait à Versailles un officier supérieur chargé de s'entendre avec M. de Bismarck et le roi de Prusse, et de négocier une *convention* (ce mot est ici synonyme de capitulation) honorable pour l'armée de Metz. C'est le général Boyer, premier aide de camp du maréchal, qui fut choisi. Voici les instructions qu'il emportait :

« Au moment où la société est menacée par l'attitude qu'a prise un parti violent, et dont les tendances ne sauraient aboutir à une solution que cherchent les bons esprits, le maréchal commandant l'armée du Rhin, s'inspirant du désir qu'il a de sauver son pays, et de le sauver de ses propres excès, interroge sa conscience et se demande si l'armée placée sous ses ordres n'est pas destinée à devenir le palladium de la société.

« La question militaire est jugée; les armées allemandes sont victorieuses, et S. M. le roi de Prusse ne saurait attacher un grand prix au stérile triomphe qu'il obtiendrait en dissolvant la seule force qui puisse aujourd'hui maîtriser l'anarchie dans notre malheureux pays, et assurer à la France et à l'Europe un calme devenu si nécessaire après les violentes commotions qui viennent de les agiter. »

Voici en quels termes éloquents, le général de Rivière apprécie la mission du général Boyer, et les instructions dont il était porteur :

« Ainsi, pendant que sur tous les points de la France on courait aux armes; que, faisant taire tout intérêt particulier devant le danger commun, tous les partis politiques s'effaçaient momentanément, pour aider le gouvernement de la Défense nationale, le général en chef d'une armée française allait proposer à l'ennemi de lui garantir les gages qu'il pouvait avoir à réclamer par suite de ses victoires. Le maréchal Bazaine devait rétablir l'ordre et contribuer à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal; ce n'était donc pas assez de la guerre étrangère: notre malheureux pays, était encore condamné à subir les horreurs

de la guerre civile, et l'armée de Metz devait ainsi unir ses efforts à ceux de l'ennemi pour renverser le gouvernement qui luttait pour l'indépendance nationale.

« On est obligé de s'arrêter devant la perspective des conséquences de semblables projets..... Certes, le sort de l'armée de Metz a été bien lamentable; mais, en présence des périls auxquels les combinaisons de son chef ont exposé son patriotisme, on doit remercier Dieu de lui avoir épargné un sort encore plus affreux. »

Le 18 octobre, le général Boyer est de retour à Metz : sa mission n'a pas réussi. M. de Bismarck ne consentira à traiter qu'avec l'impératrice; le général Boyer est donc obligé de venir chercher de nouvelles instructions. Le conseil de guerre réuni aussitôt ne s'arrête pas dans la voie funeste où il est engagé : il décide que le général sera envoyé à Hastings; où se trouve l'impératrice.

Dans cette réunion des chefs militaires de la France, il ne s'en trouve pas un pour protester contre de semblables intrigues, indignes de l'armée, pour ouvrir les yeux à ses collègues, pour leur prouver que le chancelier allemand se joue de leur naïveté, et qu'il n'a qu'un but : attendre que la faim lui livre désarmée cette armée si redoutable sur le champ de bataille!

Voici, d'ailleurs, ce que dit le rapport à ce sujet :

« Au lieu de s'engager dans une semblable impasse, de placer l'impératrice dans l'alternative d'abandonner l'armée à son sort ou de consentir à un démembrement du territoire; au lieu de lui demander de reprendre une négociation rompue et de la condamner à des supplications inutiles envers un ennemi implacable, ne valait-il pas mieux, si on était dans l'impuissance de sortir, tomber avec dignité, noyer les poudres, détruire les munitions, le matériel, démanteler les remparts, crever les souterrains, ne laisser, en un mot, à l'ennemi, qu'un monceau de ruines. Les situations désespérées commandent les résolutions les plus énergiques. Il n'y avait plus de vivres que pour quelques jours. Il fallait profiter de ce délai pour tout détruire. N'était-il pas trop certain que la démarche du général Boyer ne devait pas aboutir; que l'ennemi allait faire traîner sa mission en longueur, et qu'une fois les vivres épuisés on serait obligé de rendre la place et le matériel intacts. »

Cette mission ne devait pas aboutir en effet, et, au dernier moment, alors qu'il ne reste plus de vivres, qu'il serait impossible de prolonger la résistance à Metz, même si on le voulait, le prince Frédéric-Charles informe par une lettre le maréchal Bazaine que le roi de Prusse ne peut accepter de négocier avec l'empereur ou avec la régente « parce que la nation se refuserait peut-être à reconnaître cette forme de gouvernement. »

Ainsi, tant que la place de Metz a des vivres, tant que les Prussiens peuvent craindre une résolution suprême, un effort désespéré, non-seulement ils ne refusent pas de négocier, mais ils prennent l'initiative de ces démarches auprès du commandant en chef de l'armée du Rhin; puis, lorsque l'échéance fatale est arrivée, lorsque la place n'a plus de vivres, ils démentent ce qu'ils avaient dit la veille. Ils ne peuvent plus traiter avec l'empire « parce que la nation ne ratifierait pas ces conventions ».

Il n'est pas d'exemple plus frappant de la duplicité des Prussiens, d'appréciation plus terrible de la conduite aveugle du maréchal!

SAINT-PRIVAT (18 Août 1870)

